

LETRE D'INFORMATION COVID-19 N°12

PARIS, 24 AOÛT 2020

Chers membres,

L'approche de la rentrée précipite les calendriers politiques nationaux et européens. S'il est encore trop tôt pour avoir une vision précise des futurs dispositifs de soutien à la relance économique, il est toute fois possible de définir quelles seront les grandes tendances choisies.

Plan de relance français

Initialement prévu pour la fin août le plan de relance ne sera finalement publié que début septembre. Il devrait spécifier le fonctionnement des dispositifs d'aide votés par le Parlement en juillet 2020. Parmi eux, il y aurait :

- Extension du dispositif de remises partielles de dettes pour l'ensemble des entreprises de moins de 250 salariés ayant perdu 50% de leur CA
- Extension jusqu'au 31 décembre du délai dont disposent les travailleurs indépendants pour demander le déblocage de leur épargne retraite
- Extension de l'aide exceptionnelle pour l'embauche d'alternant

Le gouvernement a par ailleurs annoncé qu'il escomptait introduire dans le plan de relance une aide de 3 milliards d'€ à destination des PME-TPE.

La rénovation des infrastructures de transport, devrait aussi être un des axes majeurs de la relance.

Fonds de solidarité :

Il est toujours possible de bénéficier du fonds, jusqu'au mois de septembre inclus mais seulement pour les entreprises du secteur de l'hôtellerie/restauration, du tourisme, et de la culture/événementiel.

Convention citoyenne

Le gouvernement s'est engagé à transcrire dans la loi d'ici la fin septembre un tiers de propositions formulées. Parmi elles, certaines seraient particulièrement bénéfiques au port de Gennevilliers (ex : la structuration « d'autoroute » de fret maritime et fluvial, la rénovation des infrastructures de transports, et d'échangeurs modaux). D'autres en revanche seraient potentiellement plus négatives à court-terme, notamment pour le secteur routier.

GNL maritime

TotalMarketing a été autorisé à fournir du GNL maritime en France

Plan de relance européen

Des doutes persistent sur la faisabilité d'une mise en application au 1er janvier 2021 du plan de relance. L'ensemble des parlements nationaux ainsi que le parlement européen, doivent le voter. Or le parlement européen a déjà annoncé qu'il s'y refusait.

Le plan de relance a en effet été conclu au prix d'une diminution drastique du budget 2021-2027 de l'UE. Le montant retenu pour le budget 2020-2027 est donc aujourd'hui en-deçà de tous les documents stratégiques publiés par l'UE depuis plus d'un an.

CETA - Accord de libre échange UE - Canada

Bien qu'en application depuis déjà 3 ans, le CETA n'a pas encore été ratifié par tous les Etats Membres. Le Parlement chypriote vient d'annoncer qu'il s'y refusait. Les Pays-Bas et l'Italie devraient suivre.

Brexit

Les discussions bloquent sur la question des quotas de pêche et de la concurrence. Angela Merkel a affirmé que si le Royaume-Uni ne démontrait pas de volonté de nouer un accord, il ne servait à rien que l'UE essaye d'en obtenir un. Pour rappel, l'accord de libre-échange entre l'UE et l'UK doit être signé d'ici le 31 décembre 2020.

Cyberattaque

L'UE a appliqué pour la 1ere fois de son existence des sanctions à l'égard d'entreprises coupables de cyberattaque, Parmi elles, une entreprise proche du PC chinois est particulièrement visée.

Transports UE

L'UE s'inquiète du retard pris dans la réalisation du système de transport transeuropéen, et note une absence de coordination entre les Etats-Membres qui freine le commerce. L'UE appelle donc à un vaste plan d'investissement.

Droit des travailleurs dans les transports UE

L'UE a appelé à un accroissement des formations auxquelles avaient le droit les chauffeurs routiers ainsi qu'à une amélioration des droits sociaux des marins. Le parlement français a donc réformé cet été le statut des chauffeurs routiers.

Nous espérons avoir de plus amples informations sur le plan de relance français le plus tôt possible, et restons à votre entière disposition pour toute question de votre part

Bien Cordialement

La Communauté Portuaire de Gennevilliers

Contact : 0617098023

marceau.quantin@communauteportuairegennevilliers.fr